

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

TROISIEME COMMISSION
11e séance
tenue le
mardi 19 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. KUKAN (Slovaquie)

SOMMAIRE

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/48/SR.11
22 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 109 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL, Y COMPRIS LES QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX HANDICAPES ET A LA FAMILLE (A/48/24, A/48/56-E/1993/6, A/48/207, A/48/289, A/48/291, A/48/293, A/48/462, A/48/476, A/48/484; E/1993/50/Rev.1; A/C.3/48/L.2, L.3, L.4)

1. Le PRESIDENT invite les membres de la Commission à commencer l'examen du point 109 de l'ordre du jour et appelle leur attention sur les documents établis au titre de ce point. Il signale que les trois projets de résolution que le Conseil économique et social a soumis à l'Assemblée générale pour adoption sont parus sous les cotes A/C.3/48/L.2, L.3 et L.4. Par ailleurs, il rappelle que l'Assemblée générale a adopté, le 20 septembre 1993, à la 112e séance plénière de sa quarante-septième session, le projet de résolution relatif à l'Année internationale de la famille qui lui avait été recommandé par le Conseil économique et social. Cette résolution (47/237) contient plusieurs dispositions auxquelles il est nécessaire de donner suite sans tarder, notamment celles qui concernent les préparatifs de la séance plénière devant avoir lieu au début du mois de décembre pour lancer l'Année internationale. Pour plus de détails, le Président renvoie les délégations au document A/47/1011.

2. M. BAUDOT (Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département de la coordination des politiques et du développement durable et Coordonnateur du Sommet mondial pour le développement social) présente le point 109 de l'ordre du jour relatif au développement social.

3. Il fait observer que le développement social est une question difficile à cause de la diversité des systèmes sociaux qui s'enracinent dans différentes traditions historiques et culturelles. La Troisième Commission a précisé le mérite d'avoir contribué à clarifier cette question, en définissant les problèmes qui se posent, en suscitant une prise de conscience de ces problèmes et en indiquant, grâce à l'élaboration de normes, les voies à suivre sur les plans national et international. Des résultats ont été obtenus qui se sont traduits par des changements d'attitude et par une plus grande compréhension, notamment à l'égard des personnes âgées et des handicapés. Il y a donc là un progrès mais un progrès seulement, car dans ce domaine, rien n'est jamais achevé.

4. S'agissant des personnes handicapées, la Commission est appelée à examiner, à la présente session, un projet de résolution intitulé "Règles pour l'égalisation des chances des handicapés" proposé par le Conseil économique et social sur la base d'un texte que la Commission du développement social, à sa dernière session tenue à Vienne en février, avait recommandé d'adopter, et à se prononcer sur son sujet. M. Baudot tient à exprimer la reconnaissance du Secrétariat aux gouvernements qui, par leurs généreuses contributions, ont permis à un groupe de travail spécial ouvert à tous les Etats Membres de tenir une série de réunions au cours desquelles les règles en question ont été élaborées. M. Baudot espère que ces règles pourront être adoptées à la présente session de la Commission.

(M. Baudot)

5. La Troisième Commission devra également examiner la question de la stratégie à long terme pour donner suite au programme d'action mondial concernant les personnes handicapées jusqu'à l'an 2000 et au-delà. Il y a eu un certain retard dans l'élaboration de cette stratégie, en raison notamment de certaines divergences de vues entre les Etats Membres touchant l'importance à donner à ses différents éléments. Les progrès accomplis à ce jour sont récapitulés dans la note d'information officielle qui a été distribuée aux membres de la Commission. Cette note d'information constitue, en fait, le cadre de cette stratégie à long terme. Elle tient compte des résultats de la réunion d'experts qui s'est tenue à Vancouver, des vues déjà exprimées par les gouvernements et d'autres faits nouveaux, ainsi que le stipulait le Conseil économique et social au paragraphe 2 de sa résolution 1993/20. Le Secrétariat invite les Etats Membres à continuer de faire connaître leurs vues sur cette stratégie et à les communiquer si possible avant la fin de l'année.

6. Bien que le Secrétariat n'ait établi aucun rapport cette année sur la question du vieillissement, M. Baudot appelle l'attention de la Commission sur la troisième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement qui a été achevé au début de l'année. Le Secrétariat a l'intention de communiquer ultérieurement, sous une forme appropriée et de façon détaillée, les conclusions de cet examen.

7. De même, aucun rapport spécifique n'est soumis cette année à la Troisième Commission au sujet de la question des jeunes. Toutefois, conformément à des décisions antérieures de l'Assemblée et aux directives de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, le Secrétariat poursuit l'élaboration d'un projet d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, que la Troisième Commission examinera à des sessions ultérieures, en particulier en 1995.

8. M. Baudot informe les membres de la Commission des nouvelles dispositions prises dans le cadre de la réorganisation du Secrétariat. Les activités qui étaient menées à Vienne par le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires ont été transférées à New York et confiées à une division, appelée provisoirement Division des politiques sociales et du développement social, qui fait partie du nouveau Département de la coordination des politiques et du développement durable. Toutefois, les activités qui rentrent dans le cadre du programme pour la prévention du crime et la justice pénale demeurent concentrées à Vienne. De même, le secrétariat de l'Année internationale de la famille, qui fait également partie du nouveau Département, demeurera à Vienne jusqu'à la fin de l'année 1994.

9. Aucune décision n'a encore été prise concernant la structure interne de la nouvelle Division des politiques sociales et du développement social. Le Secrétariat devra prendre en compte, entre autres, la nécessité d'utiliser au mieux et avec le maximum de flexibilité les ressources mises à sa disposition par l'Assemblée générale et d'éviter la fragmentation des activités.

10. Se référant aux préparatifs du Sommet mondial pour le développement social, M. Baudot rappelle que le Comité préparatoire du Sommet a tenu sa session d'organisation en avril de l'année en cours et en a rendu compte dans un rapport (A/48/24) dont la Commission est saisie. A cette session, le Comité préparatoire a notamment adopté la procédure devant régir la participation des

/...

(M. Baudot)

organisations non gouvernementales au Sommet mondial et à sa préparation. Le Comité préparatoire a également souligné, lors de sa réunion, l'importance des contributions nationales à la préparation du Sommet et formulé des suggestions quant aux diverses formes que ces contributions pourraient revêtir. Enfin, il a accepté avec reconnaissance les offres faites par les Pays-Bas et la Suède d'accueillir et de financer deux réunions d'experts afin d'examiner les thèmes fondamentaux du Sommet. Ces deux réunions ont eu lieu. La première, sur l'intégration sociale, s'est tenue à La Haye du 27 septembre au 1^{er} octobre 1993, et la deuxième, relative à l'emploi productif, a été convoquée à Stockholm du 4 au 8 octobre. Les rapports de ces réunions seront communiqués au Comité préparatoire à sa première session de fond qui se tiendra au début de 1994. Les débats de ces réunions ont été extrêmement fructueux.

11. M. Baudot présente ensuite, au nom de M. S. Sokalski, Coordonnateur de l'Année internationale de la famille, les principaux points du rapport du Secrétaire général relatif à l'Année. Il rappelle que l'Assemblée générale a décidé, à la reprise de sa quarante-septième session, de se réunir le 7 décembre de l'année en cours pour ouvrir officiellement l'Année internationale de la famille. Cette célébration donnera lieu à d'autres manifestations qui se dérouleront notamment à Paris, à l'occasion de la Conférence générale de l'UNESCO, et à Malte, lors du Forum des ONG. D'autre part, le Secrétariat a déjà été informé que 120 pays ont l'intention d'organiser diverses manifestations dans le cadre de l'Année, et que plus de 100 pays ont mis en place des mécanismes nationaux de coordination des activités de l'Année. Enfin, quatre réunions préparatoires régionales ont déjà eu lieu, respectivement à Tunis, La Valette, Beijing et Cartagène. Le Secrétariat tient à exprimer sa reconnaissance aux gouvernements qui ont accueilli ces réunions. Celles-ci ont fait l'objet de rapports mis à la disposition de la Commission. Un vaste mouvement de coopération à la préparation de l'Année internationale de la famille se dessine déjà, comme en témoigne l'appui apporté par les organismes des Nations Unies et par les ONG, ces dernières abordant la question de la famille dans des perspectives diverses mais toutes poursuivant un même but qui est de favoriser la compréhension et de promouvoir des politiques éclairées.

12. M. USWATTE-ARATCHI (Chef du Service de l'analyse du développement de la Division de l'analyse des politiques macro-économiques et sociales, Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) fait observer que, contrairement à ce que l'on affirme souvent, des progrès ont été accomplis dans le domaine du développement social et ce, tant dans les pays développés qu'en développement, depuis la parution en 1952 du premier Rapport sur la situation sociale dans le monde.

13. Se référant au taux de mortalité infantile dans les pays en développement, il rappelle qu'en 1960, dans 64 de ces pays pour lesquels on possédait des données, ce taux était d'environ 200 pour 1 000 naissances vivantes. Or, en 1985, soit 25 ans plus tard, ce même taux n'était plus que de 80 pour 1 000. La mortalité infantile a diminué en moyenne de 3 % par an, diminution qui a été légèrement plus rapide en Amérique latine et en Asie qu'en Afrique. Toutefois, même les pays où le revenu par habitant a diminué ont enregistré des améliorations dans le domaine social. La mortalité infantile n'a augmenté dans aucun de ces pays et, dans 22 d'entre eux, elle a même diminué. C'est notamment le cas à la Jamaïque. Dans 14 pays où la croissance du PNB par habitant a été inférieure à 1 % par an entre 1985 et 1989, la mortalité infantile a diminué

(M. Uswatte-Aratchi)

pendant cette même période. La Trinité-et-Tobago en est un exemple. Dans les pays dont l'économie est en transition, on constate, certes, une baisse considérable des revenus et une détérioration des conditions sociales, encore qu'il soit difficile d'évaluer correctement la situation compte tenu des questions qui se posent quant à la qualité des données statistiques établies sous les régimes précédents.

14. En revanche, il y a deux régions du monde où la situation sociale, bien qu'elle ne soit pas désespérée, pose d'énormes problèmes, qu'il s'agisse de la mortalité infantile, de la malnutrition ou de l'analphabétisme. Ces régions sont l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud. En Afrique subsaharienne, le taux de mortalité infantile dépasse 200 pour 1 000 naissances vivantes et en Asie du Sud, 125 pour 1 000. C'est en Asie du Sud, cependant, que la malnutrition atteint son niveau le plus aigu. En Afrique subsaharienne, seuls la Mauritanie, le Niger et la Tanzanie connaissent à cet égard une situation aussi grave que le Pakistan. Quant à l'analphabétisme, il atteindrait, d'après les estimations de l'UNESCO, sensiblement les mêmes niveaux en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, soit environ 53 à 54 % de la population. Toutefois, si l'Inde maintient son taux actuel de croissance économique, le nombre des personnes vivant dans la pauvreté en Asie du Sud devrait diminuer considérablement. La croissance soutenue de la Chine réduira encore ce nombre.

15. Le deuxième point sur lequel M. Uswatte-Aratchi souhaite insister est celui de l'importance du rôle de l'Etat. Le principe selon lequel une plus grande orientation vers le marché est "le moyen le plus sûr de stimuler la productivité, d'accroître les revenus et de maintenir un rythme de croissance économique soutenu" n'est pas un principe universel. Comme l'ont fait remarquer les auteurs du Rapport sur le développement dans le monde, 1991, l'intervention de l'Etat "est essentielle à de nombreux égards si l'on veut exploiter au mieux le potentiel d'une économie". Les domaines dans lesquels l'Etat se doit d'intervenir sont, entre autres, le maintien de l'ordre, les services publics, la mise en valeur des ressources humaines, la construction et la réparation d'équipements collectifs et la protection de l'environnement. La détérioration des conditions sociales est particulièrement marquée dans les pays tels que l'Afghanistan, l'Angola, le Mozambique et maintenant la Somalie, où il y a eu défaillance des pouvoirs publics. Par opposition, il y a lieu de mentionner, en raison de la publicité dont elle a fait l'objet, la série actuelle de propositions touchant la réforme du système de santé que vient de formuler l'administration des Etats-Unis d'Amérique.

16. M. Uswatte-Aratchi n'ignore pas ce que cette intervention nécessaire de l'Etat peut avoir de paradoxal. Il sait à quel point, dans les pays en développement comme dans les pays développés, les administrations sont souvent inefficaces, dotées d'un personnel médiocre et parfois corrompu, toujours à court de ressources et enclines au gaspillage. On doit donc tenir compte de ces éléments, sans oublier que l'on ne saurait attendre le même degré d'efficacité d'une société développée, où la concurrence existe, où la presse est ouverte et où l'administration est tenue de rendre des comptes, et d'une société non développée où aucune de ces conditions n'existe. Dans ce domaine, il faut savoir faire la part des choses.

17. La communauté internationale sera appelée à se pencher sur ces questions lorsqu'elle examinera les trois grands thèmes du Sommet mondial pour le

/...

(M. Uswatte-Aratchi)

développement social, à savoir la réduction de la pauvreté, l'intégration sociale et l'emploi productif. Elle devra prendre en compte les résultats considérables qui ont été obtenus au cours des 30 dernières années mais aussi l'ampleur de la tâche à accomplir. Elle devra également identifier les domaines dans lesquels les problèmes sont les plus aigus et où l'intervention du gouvernement est indispensable, simplement parce que dans ces domaines, le marché ou bien n'existe pas ou bien est défaillant. C'est précisément à cause de ses vues pénétrantes sur ces questions que le professeur Douglas North a été, cette année, l'un des récipiendaires du prix Nobel d'économie.

18. Mlle FOSTIER (Belgique), prenant la parole au nom des Etats membres de la Communauté européenne, rappelle que, dès sa création, l'ONU a eu comme objectif essentiel le progrès économique et social de tous les peuples. La communauté internationale a redécouvert, avec la fin de la guerre froide et l'expansion de la démocratie, l'importance d'un développement social adapté à la nouvelle donne socio-politique. Une coopération internationale véritable doit tenir compte des liens étroits qui existent entre la paix, la stabilité, la démocratie, le respect des droits de l'homme, le développement économique et le progrès social.

19. Chaque Etat doit trouver des solutions durables par le biais de politiques sociales et économiques viables à ces problèmes que sont, entre autres, la pauvreté, l'exclusion sociale et le chômage. Le développement social doit être centré sur l'individu, plus particulièrement sur les groupes les plus démunis, et exige la mise en oeuvre de mesures efficaces, notamment en matière de santé, d'éducation et de formation, dans un esprit de justice et d'intégration sociale. C'est à ces questions, entre autres, que sera consacré le Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra à Copenhague en 1995. L'interaction entre la fonction sociale de l'Etat, les réactions du marché aux besoins sociaux et les impératifs d'un développement durable conduisent les Etats à repenser leurs politiques socio-économiques, comme l'illustre le rapport du Secrétaire général sur la Situation sociale dans le monde, 1993, qui analyse cette évolution depuis les années 80.

20. A la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, la Communauté européenne a donné son appui à la réaffirmation du droit au développement, tel qu'il est établi dans la Déclaration de Vienne. Elle souscrit entièrement à l'idée que l'insuffisance de développement ne peut justifier une limitation des droits de l'homme internationalement reconnus. Les Etats devraient s'attacher en priorité, aux niveaux national et international, à promouvoir la démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme. La Communauté européenne et ses Etats membres tiennent compte, dans l'élaboration de leurs politiques, de l'interdépendance de ces trois volets.

21. La Communauté européenne attache une grande importance aux dimensions sociale, économique, culturelle et humaine du développement. La composante sociale est déterminante. C'est pourquoi 11 Etats membres de la Communauté ont adopté la "Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs" ainsi que le "Protocole sur la politique sociale" annexé au Traité sur l'union européenne. La prochaine phase du développement économique et politique de l'Europe sera axée sur la protection de l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail et la protection sociale. A la réunion de Copenhague du Conseil européen, la Communauté s'est déclarée déterminée à

(Mlle Fostier, Belgique)

restaurer la confiance pour rétablir une croissance durable, accroître la compétitivité de l'industrie européenne et réduire le chômage.

22. Face au ralentissement de la croissance économique mondiale, la Communauté européenne veillera à promouvoir non seulement la relance économique en Europe, mais aussi une approche internationale coordonnée en la matière.

23. La politique européenne privilégie le partenariat et la participation, et ce non seulement entre les gouvernements, mais aussi entre ces derniers, les partenaires sociaux et les ONG, ainsi qu'une collaboration étroite avec les organes et organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales. Les programmes de coopération de la Communauté avec les pays du groupe ACP, au titre de la Convention de Lomé, ont reçu une attention croissante, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cette coopération s'étend également aux pays de la Méditerranée ainsi qu'à ceux d'Asie et d'Amérique latine.

24. Les Etats membres de la Communauté européenne cherchent à établir une coopération équilibrée avec les pays en développement dans un esprit de solidarité. La politique de développement de la Communauté européenne, définie par le Traité sur l'union européenne, prévoit la promotion d'un développement économique et social durable, y compris la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. En effet, comme l'a souligné la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale constituent une atteinte à la dignité humaine. Il est donc indispensable, comme l'indique le Rapport mondial sur le développement humain, 1993, que les Etats favorisent la participation des plus pauvres à la prise des décisions. D'une manière générale, il faut lutter contre la marginalisation de groupes d'individus, en accordant une attention particulière aux femmes, qui jouent un rôle de catalyseur dans le développement social.

25. Mlle Fostier rappelle que la convocation d'un Sommet mondial pour le développement social a reçu l'appui politique de la communauté internationale. Lors de la réunion de haut niveau du Conseil économique et social en 1993, les Etats membres de la Communauté européenne ont déjà défini les orientations et l'approche à suivre en ce qui concerne les trois thèmes du Sommet : intégration sociale, surtout des groupes les plus défavorisés; réduction de la pauvreté; et développement des emplois productifs.

26. Le Sommet mondial devrait permettre de trouver des approches novatrices pour aider les responsables à faire face aux tensions sociales et donner un nouvel élan à la politique sociale, tant dans les pays industrialisés, qui doivent s'adapter aux nouvelles réalités, que dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui tentent de restaurer leur système économique et social et dans les pays en développement, qui ont à créer les conditions propices à la croissance économique et au progrès social. Ces questions essentielles ont été examinées en profondeur par des experts de toutes les régions du monde, lors des réunions organisées aux Pays-Bas et en Suède. Leurs rapports seront soumis au Comité préparatoire du Sommet, qui tiendra son premier débat de fond au début de 1994. La Communauté européenne entend y participer de manière constructive. A cet égard, elle accueille favorablement le cadre de référence défini par la Commission du développement social et prend acte des travaux de la troisième

(Mlle Fostier, Belgique)

Conférence des ministres européens responsables des questions sociales, qui a eu lieu à Bratislava en juin 1993.

27. Pilier de la coopération internationale dans le domaine social, le système des Nations Unies doit redéfinir son rôle en la matière à travers ses institutions existantes. L'ONU doit coopérer plus étroitement avec ses institutions spécialisées ainsi qu'avec les institutions de Bretton Woods. L'OIT, l'UNICEF, le PNUD et le FNUAP doivent contribuer à la préparation ainsi qu'au suivi du Sommet. L'OIT, en particulier, compte tenu de son mandat et de sa structure tripartite, a un rôle irremplaçable à jouer et ses normes internationales doivent recevoir une attention accrue.

28. Le porte-parole de la Communauté européenne rappelle qu'au fil des années l'ONU a adopté des programmes et des plans d'action pour la protection, la promotion et l'intégration des groupes vulnérables : personnes âgées, handicapés, jeunes, femmes. Ces initiatives devraient contribuer à créer des conditions permettant aux groupes en question de mieux défendre leurs intérêts.

29. A sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a examiné les progrès réalisés pendant la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, plus particulièrement depuis l'adoption en 1982 du Programme d'action mondial en faveur de ces personnes. Les activités de suivi et l'idée d'une stratégie à long terme jusqu'à l'an 2000 et au-delà ont retenu l'attention de la Communauté européenne. Reconnaissant les progrès accomplis, mais aussi la persistance de nombreux obstacles, ses Etats membres visent une politique axée sur l'action concrète, privilégiant la prévention de l'incapacité, la réadaptation et le renforcement de l'intégration sociale des handicapés. Ainsi le programme Helios II de la Communauté européenne couvre de nombreux domaines tels que l'enseignement, le soutien aux personnes handicapées âgées et l'accès au travail. Dans ce contexte, la Communauté européenne appuie sans réserve le projet de "Règles pour l'égalisation des chances des handicapés".

30. A l'égard des personnes âgées, une politique active et pragmatique doit être adoptée. Pour mieux intégrer les personnes appartenant à ce groupe et sensibiliser davantage l'opinion à leur égard, la Communauté européenne a désigné 1993 "Année pour les personnes âgées et de solidarité entre les générations". A son tour, l'ONU a adopté les Principes des Nations Unies pour les personnes âgées et la Proclamation sur le vieillissement et désigné 1999 "Année internationale des personnes âgées". D'autre part, les problèmes que pose le vieillissement de la population, seront examinés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994.

31. La jeunesse mérite une place centrale. Aucune mesure ne doit être négligée pour l'aider à surmonter les nombreux défis que lui lance la société ainsi que les conséquences de la situation socio-économique. De même, la Communauté européenne s'émeut particulièrement de la situation des enfants dans les conflits armés et du sort tragique et révoltant des "enfants des rues". En ce qui concerne ces derniers, notamment, la Communauté européenne et ses Etats membres ont l'intention de demander instamment aux gouvernements, lors de la présente session de l'Assemblée générale, d'intervenir d'urgence pour assurer leur protection.

(Mlle Fostier, Belgique)

32. Enfin, l'ONU se prépare à proclamer, à sa présente session, l'"Année internationale de la famille, 1994". Les Etats membres de la Communauté européenne ont activement préparé cette Année, qui sera surtout axée sur l'idée de changement et d'évolution dans les sociétés. Mlle Fostier attire l'attention, entre autres, sur l'importante question de la garde des enfants, qui doit permettre aux parents de mieux concilier leurs responsabilités professionnelles, familiales et éducatives.

33. Elle conclut en exprimant le souhait de voir assurer le bon fonctionnement des services de l'ONU s'occupant des questions sociales, qui ont été transférés de Vienne à New York, et renforcés, grâce à l'amélioration des méthodes de travail, l'efficacité et la cohésion de l'ONU dans le domaine social.

34. Mme CAMARA (Côte d'Ivoire) aborde l'aspect du développement social qui a trait à la mise en valeur des ressources humaines, et ce sur le continent africain.

35. Rappelant que c'est aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'alimentation qu'il convient d'accorder la priorité à cet égard, elle constate qu'en dépit des efforts louables qui ont été entrepris en Afrique, les résultats obtenus dans ces domaines ont été très inégaux.

36. Ce bilan décevant est dû aux difficultés économiques que connaissent les pays africains depuis 1985. En effet, s'il fut un temps, relativement récent — notamment dans les années 60 et 70 — où ces pays ont contribué à l'essor de l'économie mondiale et ont pu, grâce aux recettes de leurs exportations, consacrer des investissements importants à la mise en place d'infrastructures ainsi qu'à la santé et à l'éducation, réalisant ainsi des progrès sociaux d'une ampleur sans précédent, il en va aujourd'hui tout autrement. A l'heure actuelle, les gouvernements africains sont dans une situation économique difficile et, dans la plupart des cas, incapables, faute de ressources suffisantes, de répondre aux besoins des populations en matière de prestations sociales. Or chacun sait que l'éducation, la diffusion de la contraception, l'accès aux soins de santé primaires, les mesures d'assainissement, la préservation de l'environnement et l'intégration des personnes vulnérables, tous éléments indispensables à la mise en valeur des ressources humaines, nécessitent des efforts financiers considérables.

37. En Côte d'Ivoire, de 1960 à 1980, les investissements sociaux ont représenté près de 80 % du budget. Or, en raison de la baisse de ses recettes d'exportation, le pays a dû réduire considérablement ses dépenses sociales et ce, dans le cadre d'une politique d'ajustement structurel qui a entraîné des transferts nets vers le Nord de maigres ressources qui auraient pu être valablement investies dans le domaine social. Citant, à ce propos, un spécialiste des questions monétaires et financières qui écrivait récemment que, depuis plusieurs années, la Banque mondiale reçoit plus de l'Afrique qu'elle ne lui prête et a quasiment cessé d'intervenir au profit des pays de la zone franc, la représentante de la Côte d'Ivoire se demande comment, dans ces conditions, on peut espérer remédier au chômage des jeunes, enrayer la pauvreté, assurer à chacun des soins de santé et permettre à tous l'accès à une éducation de base.

38. Notant également que, jusqu'à présent, les pays développés ne sont intervenus en Afrique que dans les "cas d'urgence", elle se demande s'il faudra

/...

(Mme Camara, Côte d'Ivoire)

attendre que le surendettement et la raréfaction des ressources affectées à l'Afrique fassent de ce continent tout entier un "cas d'urgence humanitaire" pour qu'il suscite enfin l'intérêt.

39. D'autre part, elle fait remarquer que si les programmes de lutte contre la pauvreté sont, sur le papier, d'une extrême générosité, en revanche les ressources effectivement mises à la disposition des organismes des Nations Unies au titre de ces programmes se concrétisent rarement. De plus, les pays africains n'ont encore touché aucun des "dividendes de la paix" que la fin de la guerre froide était censée procurer et doivent, à leur place, se contenter d'études, certes fort enrichissantes, sur les principes directeurs et les mesures à prendre pour sortir du sous-développement et promouvoir le développement social. La délégation ivoirienne estime qu'il est temps que ces études, rédigées à grands frais, se traduisent par des actes, et elle espère que le Sommet mondial pour le développement social qui se tiendra à Copenhague en mars 1995 ira au-delà des déclarations de principe et des vœux pieux pour s'attacher à des oeuvres concrètes et durables.

40. Mme PETERSON (Etats-Unis d'Amérique) réaffirme l'importance que son pays attache au développement social. Elle rappelle que, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale en septembre dernier, le Président Clinton a appelé de ses vœux l'avènement d'un monde où les opinions et les possibilités de chacun pourront trouver leur pleine expression.

41. Aussi la délégation des Etats-Unis a-t-elle écouté avec beaucoup d'attention le représentant du Secrétariat, lorsque celui-ci a décrit la manière dont les problèmes de développement social seront abordés, maintenant que les services chargés de ces questions ont été transférés à New York. Elle espère en apprendre davantage sur ce sujet dans les jours à venir.

42. Au seuil du XXI^e siècle, il est urgent de préparer l'avenir. En 1992, la Commission du développement social et le Conseil économique et social ont entamé les préparatifs du Sommet mondial pour le développement social de 1995. A cet égard, il convient de rappeler qu'à Genève, la délégation des Etats-Unis avait insisté pour que l'on adopte des politiques qui encouragent la décentralisation, soutiennent les organisations de base et les syndicats libres, favorisent le respect des droits de l'homme, et une plus grande transparence de l'administration publique et mettent l'accent sur la primauté du droit. C'est ce qu'elle avait appelé un "programme axé sur la personne humaine" (Agenda for people).

43. Depuis toujours, l'Organisation des Nations Unies accorde une attention particulière aux groupes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les jeunes, les handicapés et les personnes âgées, qui sont trop souvent en butte à d'inextricables difficultés économiques et sociales. Le Sommet offrira l'occasion d'adopter une approche globale du développement social qui prenne en compte l'ensemble de ces préoccupations. Il devra donc être axé sur la réduction de la pauvreté, l'universalisation de l'éducation, la prestation de soins de santé adéquats, le droit à la planification et à l'espace des naissances, et la participation à la vie politique de ceux qui en sont exclus. Les Etats-Unis d'Amérique attendent avec intérêt les travaux préparatoires de ce Sommet, qui débiteront en janvier 1994 et auxquels ils comptent participer pleinement.

(Mme Peterson, Etats-Unis)

44. La représentante des Etats-Unis d'Amérique se dit convaincue que la réalisation des objectifs énoncés dans les nombreux projets de résolution relatifs aux personnes handicapées qui seront soumis à l'examen de la Commission permettra d'aider des millions de ces personnes à accéder à l'indépendance et à mener une vie active et productive. L'un de ces projets de résolution, intitulé "Règles pour l'égalisation des chances des handicapés", qui est l'aboutissement de deux années de travail, fournira des orientations aux handicapés, à leurs familles, aux organismes qui les représentent et aux dirigeants pour ce qui est d'assurer la prestation de services et de favoriser ainsi la participation de tous au sein de la société. Le projet de résolution prévoit l'établissement d'un mécanisme qui permettra de surveiller l'application effective des règles en question. A cet égard, il a été demandé au Secrétariat de présenter un état des incidences financières de l'établissement d'un tel mécanisme. La délégation des Etats-Unis espère que celui-ci sera communiqué sans tarder.

45. Par ailleurs, Mme Peterson tient à souligner que l'Organisation des Nations Unies doit s'employer activement à promouvoir l'égalisation des chances des handicapés et ce, non seulement parmi les Etats Membres, mais au sein même des organismes des Nations Unies; elle se dit convaincue que le projet de résolution en cours d'élaboration contribuera pour une part importante à la réalisation de cet objectif.

46. Enfin, elle tient à appeler l'attention sur l'Année internationale de la famille, qui sera célébrée en 1994, qui permettra de mieux sensibiliser l'opinion du rôle décisif que joue la famille dans le développement de la société.

La séance est levée à 11 h 35.